

LA UNE Comme une louve

Après avoir réalisé en 2011 "[Joseph L'insoumis](#)", Caroline Glorion se penche sur la question du placement des enfants, dans le film "Comme une louve", actuellement au cinéma. Avec l'actrice Mathilde La Musse, elles expliquent comment elles ont imaginé et mis en scène l'histoire de Lili, mère isolée de trois enfants qui se bat pour reconstruire sa famille. [Sur le site d'ATD Quart-Monde](#). On pourra lire aussi [la critique de France Info](#).



BUDGET DES FAMILLES

17 octobre : Journée mondiale du refus de la misère

Depuis le 17 octobre 1987, la Journée mondiale du refus de la misère se célèbre chaque année. Elle permet au grand public d'entendre la parole des personnes en situation d'exclusion et de pauvreté et de s'engager avec elles pour combattre la misère. "C'est notre journée. On peut exprimer ce que l'on a dans le cœur sans honte, sans gêne", dit une participante. Lors du premier 17 octobre, plusieurs milliers de personnes de tous milieux se sont rassemblés sur le parvis des droits de l'Homme et des libertés à Paris et ont lancé un appel gravé sur la dalle en l'honneur des victimes de la misère :

"Le 17 octobre 1987, des défenseurs des droits de l'Homme et du citoyen de tous pays se sont rassemblés sur ce parvis. Ils ont rendu hommage aux victimes de la faim, de l'ignorance et de la violence. Ils ont affirmé leur conviction que la misère n'est pas fatale. Ils ont proclamé leur solidarité avec ceux qui luttent à travers le monde pour la détruire. Là où des Hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'Homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré."

Si vous voulez organiser un événement pour commémorer la Journée mondiale du refus de la misère, nous vous invitons à visiter le [site officiel du 17 octobre](#).

Une étude du Crédoc (2022) et une note (septembre 2023)

Dans un contexte de forte inflation, 16% des Français déclarent ne pas avoir toujours à manger selon les résultats d'une étude du Crédoc menée en novembre 2022. Pourtant, parmi les personnes en précarité alimentaire, seule une sur deux a recours à l'aide alimentaire. Le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie observe plus spécifiquement, dans une [note](#) publiée en septembre 2023, la situation des personnes en précarité alimentaire et les stratégies déployées, notamment par celles n'ayant pas recours à l'aide alimentaire.

[L'Unaf alerte le Gouvernement](#) sur la nécessité d'accélérer l'ajustement des montants et plafonds des prestations sociales et familiales, de corriger la dégradation sur une longue période de certaines aides aux familles, et de renforcer l'accompagnement budgétaire des familles en difficultés financières.

Un nouveau Pacte des solidarités

Après des mois d'attente, le [Pacte des solidarités](#) prenant la suite du précédent plan pluriannuel de prévention et de lutte contre la pauvreté a été présenté le 18 septembre 2023 par la Première ministre aux associations. Aux côtés d'Élisabeth Borne : Aurore Bergé, ministre des Solidarités et des Familles, mais également Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, cinq autres membres du gouvernement (Bérangère Couillard, Carole Grandjean, Patrice Vergriete, Agnès Firmin-Le Bodo et Prisca Thévenot) et Cécile Tagliana, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, était auditionné au même moment par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale sur le projet de loi pour le plein emploi. C'est à lire ici : [Le communiqué de la Première ministre et la liste des 25 mesures du Pacte](#)

Si les associations saluent quelques mesures d'urgence, notamment sur l'hébergement social et l'aide alimentaire, elles regrettent le manque de réponses "structurelles" pour réduire la pauvreté et mettre fin à sa reproduction sociale, pour accueillir les personnes dans des services publics de proximité (au-delà des seuls CCAS), pour revaloriser plus significativement les minimas sociaux comme les revenus du travail. Compilant différentes politiques – service public de la petite enfance, lutte contre le non-recours, dispositifs ciblant les enfants... –, le Pacte des solidarités présente peu de nouveautés. Des précisions sont attendues sur les contrats territoriaux. Quatre objectifs seront en effet poursuivis "dans le cadre des contrats avec les départements et les métropoles" (suivre les liens pour en savoir plus et disposer de ressources complémentaires):

- ✓ le renforcement de la [lutte contre le décrochage au collège](#) ;
- ✓ le "[passage à l'échelle de la politique de mobilité solidaire](#)" ;
- ✓ la "généralisation de [la tarification sociale des cantines](#) dans les collèges, en particulier pour les établissements en REP/REP+" ;
- ✓ le "déploiement des plateformes de [lutte contre la précarité énergétique](#)".

Rentrée sociale : l'Uniopss demande des moyens pour garantir l'effectivité des droits sociaux

L'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) alerte sur le décalage jugé croissant entre la proclamation de droits sociaux et l'effectivité de ces droits. Des moyens sont demandés pour soutenir le secteur non lucratif, jugé "au bord de l'asphyxie". Pour Daniel Goldberg, président de l'Uniopss, la notion de "pauvreté en 3D" traduit bien à la fois l'élargissement du périmètre des personnes concernées (notamment parmi les jeunes, les seniors et les travailleurs), l'approfondissement de cette pauvreté pour ceux qui en souffraient déjà et l'"enracinement territorial" du phénomène. Cette triple évolution crée de la "désespérance", alimentée par un "décrochage" entre l'évolution des services publics et celles des besoins sociaux. Pour en savoir plus : [Le communiqué de l'Uniopss \(et le lien vers les documents de rentrée sociale\)](#)

Droits

Le 18 septembre 2023, Didier-Roland Tabuteau et une délégation du Conseil d'État ont présenté l'étude annuelle "[L'usager, du premier au dernier kilomètre : un enjeu d'efficacité de l'action publique et une exigence démocratique](#)" à Claire Hédon, Défenseure des droits, et ses équipes. Le Conseil d'État a souhaité partager son diagnostic et les 12 propositions qu'il formule qui peuvent répondre à certaines préoccupations du Défenseur des droits.

La [5^{ème} édition de la Nuit du droit](#), événement créé à l'initiative du Président du Conseil constitutionnel, se déroulera au soir du 4 octobre 2023, 65^{ème} anniversaire de la Constitution française de 1958. À cette occasion, les acteurs de la Justice se mobilisent partout en France en ouvrant leurs portes au public avec des manifestations inédites.

JUSTICE

Protection Juridique des Majeurs (PJM)

Le CREA Hauts-de-France (Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations) a mis en ligne sur son site Internet la contribution de l'Unaf à la [mission confiée à Anne Caron Déglise](#), Avocate générale à la Cour de cassation, dans le cadre des Etats généraux des maltraitances.

La [contribution](#) présente le rôle et les enjeux de la protection juridique des majeurs, dans le cadre d'un accompagnement global de qualité et bientraitant auprès des personnes en situation de vulnérabilité.

Le profil des "émeutiers"

A la suite des émeutes du 27 juin au 5 juillet 2023 déclenchées par la mort du jeune Nahel à Nanterre consécutif au tir d'un policier lors d'un contrôle routier, un rapport est revenu sur les événements. La mission examine notamment les profils des auteurs de violences, leurs motivations et les procédures judiciaires mises en œuvre.

Le rapport de l'Inspection générale de la justice et de l'Inspection générale de l'administration "[Mission d'analyse des profils et motivations des délinquants interpellés à l'occasion de l'épisode de violences urbaines](#)" a été remis au gouvernement le 14 septembre 2023.

L'étude porte particulièrement sur le volume et la nature des infractions commises lors de ces journées d'émeutes et sur le profil psychologique d'un panel de 395 personnes majeures condamnées pour faits de violences. La mission s'attache également à la réponse judiciaire qui en a été apportée.

L'[ordonnance](#) du 13 septembre 2023 vise à faciliter le financement de la reconstruction et de la réfection des bâtiments dégradés au cours des violences urbaines survenues du 27 juin au 5 juillet 2023. Elle est prise en application de la [loi du 25 juillet 2023 relative à l'accélération de la reconstruction et de la réfection des bâtiments dégradés ou détruits au cours des violences urbaines survenues du 27 juin au 5 juillet 2023](#). Elle a été signée par le président de la République le 13 septembre 2023. Elle a été publiée au Journal officiel du 14 septembre 2023.

Une [deuxième ordonnance](#) du même jour tend à l'accélération de la délivrance et la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme permettant la reconstruction et la réfection des bâtiments dégradés au cours des violences urbaines survenues du 27 juin au 5 juillet 2023.



POLITIQUE DE LA VILLE

Comité interministériel des villes

Réclamées depuis des mois par les élus de communes populaires, les précisions sur le calendrier et la méthodologie d'élaboration des nouveaux contrats de ville font l'objet d'une [circulaire datée du 31 août](#). Reste au gouvernement à préciser les engagements des différents ministères. Réponses sans doute le 9 octobre, en comité interministériel des villes. Lire [l'article Maire Info](#).

Les 40 ans de Ville & Banlieue

En décembre 1983, l'association Ville & Banlieue était créée à Rezé en Loire-Atlantique. Plusieurs dizaines d'élu.e.s de toutes sensibilités politiques décidaient de se rassembler pour faire entendre la voix des habitants des villes populaires. 40 ans de travail pour améliorer le quotidien des habitantes et habitants des quartiers populaires. Ville & Banlieue marque cet anniversaire à Lyon les 18 et 19 octobre 2023.

Pour en savoir plus, [c'est ici](#).

Journées nationales de France urbaine

Pas moins de 900 personnes étaient réunies les 21 et 22 septembre 2023 à Angers pour les 6^{èmes} Journées nationales de [France urbaine](#). L'an dernier, c'est à Reims que l'association représentant les grandes villes, agglomérations et métropoles avait donné rendez-vous. Il y avait principalement été question de fractures sociales et territoriales. Un an plus tard, force est de constater que les choses ne se sont pas vraiment arrangées. C'est en tout cas ce qu'a déploré la présidente de France urbaine, Johanna Rolland, qui ouvrait la plénière de la seconde journée, en dressant un tableau plutôt sombre. [Lire l'article](#).



CONSOMMATION

Bon à savoir : la médiation à la consommation

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation. La médiation est un mode de règlement extrajudiciaire des litiges, par lequel un consommateur et un professionnel tentent de parvenir à un accord pour résoudre à l'amiable un litige qui les oppose, avec l'aide d'un tiers choisi, le médiateur. Ce mode de résolution des litiges est une alternative moins longue et coûteuse que l'action judiciaire qui reste néanmoins toujours ouverte au consommateur si la médiation n'aboutit pas. Le consommateur doit au préalable avoir tenté de résoudre son litige directement auprès du professionnel par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans le contrat. En l'absence de réponse satisfaisante, le consommateur a 1 an à compter de la réclamation écrite pour saisir le médiateur. Voici la [liste des médiateurs de la consommation](#) (à jour au 9 mai 2023) et quelques-uns des dispositifs parmi les plus utiles et sollicités par les consommateurs...

Vous avez un litige avec votre banque ? Comme avec tout prestataire de service, les désaccords avec votre banque sont possibles. S'ils persistent, la compétence et l'impartialité du médiateur (en l'occurrence il s'agit d'une médiatrice) auprès de la Fédération bancaire française faciliteront la recherche d'une solution amiable pour votre dossier. [Comment saisir la Médiatrice ?](#) Depuis la loi MURCEF de 2001, les banques ont été contraintes de créer des postes de médiateurs. Mieux : avec la loi Chatel pour le développement de la concurrence au service des consommateurs (janvier 2008), la [médiation bancaire](#) s'est étendue à l'ensemble des produits et services bancaires : moyens de paiement, tarification, opérations de crédit, placements financiers et épargne... Sachez que le recours au médiateur est gratuit ! Attention cependant : le médiateur de votre banque ne sera saisi de votre affaire qu'en dernier recours, c'est-à-dire si tous les autres moyens internes mis en œuvre par la banque ont échoué.

Il existe aussi un médiateur à l'Association Française des Sociétés Financières (ASF), qui intervient exclusivement pour les sociétés financières (Cofinoga, Franfinance, Sofinco, Diac...) ayant accepté le dispositif de médiation. Les litiges concernent alors les contrats de crédits à la consommation (notamment crédit renouvelable) ou immobilier.

La [Médiation de l'Assurance](#) est placée sous l'autorité du Médiateur. Le Médiateur et son équipe examinent les litiges qui opposent un particulier à une entreprise d'assurance ou de courtage en vue de permettre une résolution amiable. Toute personne peut saisir la Médiation directement et gratuitement, en toute confidentialité, dès lors qu'elle a tenté au préalable de résoudre son différend avec le professionnel (assureur ou intermédiaire).

Autorité publique indépendante, le [médiateur national de l'énergie](#) a pour missions de proposer des solutions amiables aux litiges avec les entreprises du secteur de l'énergie et d'informer les consommateurs d'énergie sur leurs droits.

Dans un point d'actualité, à jour en septembre 2023, le médiateur Engie fait un point très précis sur [les boucliers tarifaires et dispositifs amortisseurs pour les consommateurs domestiques individuels](#).

Le [médiateur du groupe EDF](#), Olivier Fontanié, a été désigné en juillet 2023. Son rôle est de régler à l'amiable les litiges entre les différentes directions / filiales du groupe EDF et leurs parties prenantes (clients, fournisseurs et sous-traitants, producteurs autonomes d'électricité...) en dernier recours au sein du Groupe, alerter sur les dysfonctionnements, faire des recommandations d'amélioration donnant lieu à des plans d'actions, afin d'éliminer les sources de litiges, entretenir la relation et le dialogue avec les associations de consommateurs, promouvoir le recours à la médiation au sein du groupe EDF et plus largement à travers les groupements professionnels auxquels il appartient (Club des Médiateurs de Services au Public au niveau national, EEMG au niveau européen).

Le [médiateur du groupe La Poste](#) intervient en matière de courrier, colis, express, services financiers, nouveaux services et réseau des bureaux de poste, pour chercher une issue aux litiges non résolus entre La Poste et ses clients qui lui sont soumis. En ce qui concerne les produits et services financiers, il agit en tant que Médiateur de La Banque Postale et de ses filiales.

Le [Médiateur de l'eau](#) est un tiers indépendant ayant pour mission de proposer une solution à un litige opposant un usager abonné du service public de l'eau et / ou de l'assainissement au professionnel opérateur de ce service, qu'il soit géré par une régie publique, une société d'économie mixte, une société publique locale ou par une société privée en délégation de service public membre de la Médiation de l'eau ou signataire d'une convention.

La [Médiation Tourisme et Voyage](#) a compétence auprès de plus de 100 000 entreprises adhérentes. Sa mission est de proposer une solution amiable dans les litiges entre consommateurs et professionnels adhérents des secteurs transport, hébergement, voyage, sport, loisir et tourisme.

La Médiation des communications électroniques s'appuie sur l'Association de la Médiation des Communications Electroniques (AMCE), créée en juillet 2003. Celle-ci fédère la quasi-totalité des fournisseurs de service de communications électroniques (mobile, fixe, fibre), soit plus de 99 % du secteur des télécommunications grand public en France et dans les DOM TOM. D'autres professionnels, non opérateurs de communications électroniques, ont rejoint l'association tels que les services de communications électroniques (service de télésurveillance et de test de débit), les services d'annuaires téléphoniques, les télévisions payantes et les hébergeurs. Voir [les fiches pratiques](#).

Le [Médiateur du commerce et de la distribution](#) est une personne physique désignée par le comité permanent du bureau de la FCD, composé lui-même des adhérents de la FCD (Fédération du Commerce et de la Distribution). Sa mission est de rechercher une solution amiable en cas de litige en réunissant au besoin les parties pour proposer des voies de résolution. Il exerce en toute indépendance et ne reçoit aucune instruction des parties.

Le [médiateur du thermalisme](#) est chargé de favoriser, gracieusement, la résolution amiable de litiges qui peuvent survenir entre les consommateurs et les gestionnaires d'établissements thermaux et de leurs installations attachées ou périphériques (spa, centre de bien-être, centre thermoludique).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les structures qui délivrent des prestations telles que celles des CCAS et CIAS ont l'obligation de désigner un médiateur de la consommation. Cette obligation, régie par le Code de la consommation, s'applique peu importe la taille du CCAS ou de la collectivité (y compris pour les mairies qui ne disposent pas de CCAS). Elle s'applique à toutes les structures publiques qui fournissent des services publics économiques, à savoir les prestations sociales telles que les aides facultatives. Tous les usagers ont le droit de recourir à ce médiateur pour régler l'affaire gratuitement.

Le Médiateur des entreprises vient en aide à toute entreprise, publique ou privée, rencontrant des difficultés dans ses relations commerciales avec un partenaire (client ou fournisseur). [Voir la présentation par la DREETS pour la région Grand Est](#).

Le [Club des Médiateurs de Services au Public](#) (CMSP), constitué en association, regroupe des médiateurs de la consommation, d'administrations, d'entreprises publiques et de collectivités, en charge de services au public. Le CMSP partage de bonnes pratiques, riches de la variété des domaines d'intervention du Club : près de 126 000 dossiers, dont 45 500 pour les médiateurs institutionnels et 81 000 pour les médiateurs de la consommation.

Consommer responsable, c'est possible

En consommant, nous pouvons nous engager pour une économie plus juste, éthique et solidaire. Cependant, il n'est pas toujours facile de se repérer dans les rayons des magasins et d'obtenir des informations claires et transparentes. Heureusement, des labels exigeants et transparents existent, pour nous aider à faire un choix de consommation responsable et avisé, en lien avec les agriculteurs. Marie-Luz Philippe, de l'[Association Colecosol](#) dans le Grand Est nous en dit plus.

[Voir la vidéo.](#)

L'information au consommateur

Alimentation : aujourd'hui, de nombreuses informations sont apposées sur l'emballage des produits alimentaires que vous consommez. Mais sont-elles toutes utiles et surtout suffisantes pour bien informer le consommateur ? François Bilem, de l'association [Indecosa-CGT du Bas-Rhin](#), nous donne quelques précisions et conseils pour s'y retrouver. [Voir la vidéo.](#)

Numéros surtaxés

Les numéros surtaxés – également appelés numéro SVA pour Service à Valeur Ajoutée – se composent de 4, 6 ou 10 chiffres. Ils permettent d'accéder à un service dont l'appel, la messagerie vocale ou l'envoi de SMS est facturé en plus de l'abonnement téléphonique de base. Tout savoir sur les numéros surtaxés et comment éviter les pièges, [c'est ici.](#)

Nouveau radar sur la M35 pour contrôler la voie de covoiturage

Depuis décembre 2021, une voie de circulation dédiée au covoiturage a été instaurée par l'Eurométropole de Strasbourg sur la voie de gauche de la M35. La voie réservée est une expérimentation – d'une durée de trois ans – qui entre dans le cadre de l'arrêté des [voies réservées](#) issues de la Convention citoyenne pour le climat. Elle est signalée par un panneau représentant un losange blanc sur fond bleu. Le covoiturage concerne tout véhicule occupé par 2 personnes ou plus, quel que soit l'âge (même les bébés) ou le lien de parenté des occupants. Les taxis (même à vide), les transports en commun et les VTFE (Véhicules à Très Faibles Émissions) y sont aussi autorisés. Cependant, les règles de circulation (heures dédiées, conditions) restent mal comprises et, de fait, peu respectées. Les usagers en infraction encourent une amende de 135 € (véhicule léger ou poids lourd). Afin de mieux faire respecter ces règles, l'Eurométropole de Strasbourg et l'État ont décidé de mettre en place un nouveau radar fixe. [Lire l'article.](#)

Transport régional

Chaque réseau de transport, qu'il soit urbain, interurbain ou régional, possède une tarification propre. Mais sur l'Eurométropole de Strasbourg et dans le réseau Fluo Grand Est, de nombreuses offres de tarifs combinés existent aujourd'hui, afin d'inciter la population à l'usage des transports en commun. Cependant, beaucoup d'entre elles restent encore trop méconnues. François Giordani de l'association [Astus](#) (Association des usagers des Transports Urbains de l'agglomération Strasbourgeoise) nous les rappelle. Pour [en savoir plus](#). [Voir la vidéo.](#)

Nouvel examen du permis de conduire

Le nouvel examen du Code de la route 2023 est entré en vigueur le 12 septembre 2023. Il faut toujours 35 bonnes réponses sur 40 pour avoir son code, mais des changements interviennent sur le contenu des questions et leur mise en forme. Pour que vous puissiez aborder sereinement votre épreuve du code de la route, [Codes Rousseau](#) vous détaille tout ce qui change et ce qu'il faut savoir pour bien répondre aux questions.

Cybersécurité

Cybermalveillance dont l'Unaf est membre, va piloter [le cybermoi/s](#) qui se déroulera tout au long du mois d'octobre. L'objectif est de promouvoir la cybersécurité auprès de toutes les populations. L'Unaf sera partie prenante et participera activement au Cybermoi/s à travers différentes actions.



SANTE

Covid-19 : rappel

Nous constatons actuellement une hausse des cas de Covid-19 et l'apparition de nouveaux sous-variants. La [campagne de vaccination reprend le 2 octobre 2023](#). Elle permettra aux personnes les plus fragiles, et à ceux qui les côtoient, de bénéficier d'une dose de rappel, et ainsi d'être protégés du risque de développer une forme sévère de la maladie.

Autres vaccins

Un [décret publié au Journal officiel le 9 août 2023](#) élargit les compétences des pharmaciens. Ils peuvent désormais prescrire et administrer l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal aux personnes âgées d'au moins 11 ans. Depuis novembre 2022, il était déjà possible à partir de 16 ans de réaliser en pharmacie l'injection de 14 vaccins, mais il fallait disposer d'une ordonnance de son médecin traitant ou de sa sage-femme. Désormais, les pharmaciens peuvent à la fois prescrire et administrer, aux personnes âgées d'au moins 11 ans les vaccins obligatoires et recommandés. Il n'est donc plus nécessaire d'aller voir son médecin pour cela. Pour en savoir plus sur les vaccins obligatoires et recommandés, vous pouvez consulter la fiche de Service-Public.fr : [le calendrier de vaccination](#).



EDUCATION

Election des représentants des parents d'élèves

Dans les écoles, collèges et lycées, des élections sont organisées chaque année pour élire des représentants de parents d'élèves. Pour l'année scolaire 2023-2024, elles sont fixées le vendredi 13 octobre ou le samedi 14 octobre 2023 et pour la première fois, le vote par voie électronique est possible (comme le prévoit un [décret paru au Journal officiel du 23 août 2023](#)).

Bourse de collège

Votre enfant est collégien ? Vous pouvez peut-être bénéficier d'une bourse de collège. Cette aide peut se cumuler avec d'autres aides comme l'allocation de rentrée scolaire (ARS). [Service-Public.fr vous informe](#) sur les démarches, les montants et les dates de versement de la bourse. Vous avez jusqu'au 19 octobre pour faire votre demande ou jusqu'au 31 octobre si votre enfant est inscrit au Cned.

Bourse de lycée

Votre enfant est rentré au lycée en septembre, ou bien il était déjà lycéen mais non boursier et vous avez besoin d'une aide financière ? Si vous n'avez pas fait votre demande en juillet, la [deuxième campagne de demande de bourse de lycée](#) est ouverte jusqu'au 19 octobre 2023.

Lecture

Devenez bénévole *Lire et faire lire* : programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. Convaincue de l'importance de la lecture à voix haute à destination des enfants, tant pour développer le plaisir de lire que pour favoriser une approche de la littérature jeunesse et participer à la lutte contre l'illettrisme, l'Unaf appelle aujourd'hui de nouveaux bénévoles à s'engager au sein du [programme Lire et Faire lire](#). Lire [également ceci](#).

L'Unaf partenaire de la [Journée nationale du refus de l'échec scolaire](#), soutient l'étude AFEV-Trajectoire : "la lecture chez les jeunes des quartiers populaires". La 16^{ème} JRES "Tous égaux devant la lecture ?" s'est tenue le mercredi 27 septembre 2023 à l'auditorium du journal Le Monde.

Ecriture

Écrire fait partie des savoirs fondamentaux (tout comme lire et compter) que tous les élèves doivent maîtriser à la sortie de l'école primaire. Le développement de cette compétence s'inscrit dans le parcours scolaire de l'élève dès l'école maternelle.

Un [rapport](#) de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), daté de juillet 2023, s'intéresse à l'enseignement de l'écriture et à la production d'écrits en moyenne section (classe où commencent les premiers enseignements de l'écriture) et en CE2 (troisième et dernière année du cycle des apprentissages fondamentaux - cycle 2).

Examens en ligne

La pandémie de Covid-19 a entraîné un recours massif à l'enseignement à distance et à l'organisation d'examens en ligne, et donc aux outils numériques permettant de les surveiller. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a reçu de nombreuses plaintes découlant de la multiplication de l'organisation d'examens en ligne. Elle souligne la nécessité d'un juste équilibre entre lutte contre la fraude et protection des droits et libertés des personnes. Dans le cadre d'une réflexion sur le recours à ces dispositifs en dehors de la crise sanitaire, la CNIL a mené une consultation publique afin de disposer d'une meilleure connaissance des enjeux. Le 4 septembre 2023, elle a publié une recommandation sur la [télé-surveillance des examens en ligne](#).

Parentalité

L'Unaf intervient à la conférence [Vers le Haut](#) : "Education : En demande-t-on trop aux familles ?" L'étude "Le sens de l'autorité", publiée le 15 juin 2023, constate qu'"au quotidien, de nombreuses familles éprouvent des difficultés dans l'exercice de l'autorité" et suggérait que "l'accompagnement des familles permettrait de favoriser la prévention des abus d'autorité et la cohérence de l'action éducative des adultes." Pour prolonger cette réflexion, *Vers le Haut* a souhaité réunir, lors d'un évènement, l'Unaf et d'autres grands acteurs du soutien aux familles, pour proposer un état des lieux des dispositifs de soutien à la relation éducative à destination des familles et pour interroger les enjeux soulevés par l'expérience des acteurs de terrain : visibilité de ces dispositifs, besoins éducatifs formulés par les familles, lien entre acteurs éducatifs, essaimage des initiatives réussies, etc. L'évènement a eu lieu le 28 septembre 2023 dans les locaux du groupe Bayard à Montrouge.

Un Consomag tourné avec l'Unaf : Combien coûte l'accueil du jeune enfant en crèche ?

Trouver une place en crèche disponible est souvent, pour les parents, un véritable parcours du combattant. Mais combien cela coûte-t-il ? Retrouvez [la vidéo de FranceTV – Consomag](#)- rubrique info et société – "Combien coûte l'accueil du jeune enfant en crèche ?", présentée par Isabelle Saunier, administratrice de l'Unaf. Cette vidéo est disponible jusqu'au 10 octobre 2023.

Lutte contre le harcèlement

Le harcèlement peut apparaître sous différentes formes. Malheureusement, il n'est pas toujours facile d'en parler autour de soi. Pour aider les victimes à s'informer et à prendre la parole, les stagiaires de [l'école E2C](#) (Ecole de la deuxième chance) à Mulhouse ont créé un jeu de société révolutionnaire : "Un monde sans H". Destiné aussi bien aux enfants qu'aux adultes, il s'agit d'un jeu de plateau sur lequel les joueurs avancent grâce aux dés et aux cartes tirées. Chaque carte renferme des missions, des défis, des mots et des expressions à faire deviner pour se hisser vers la victoire. "Certains d'entre nous ont subi du harcèlement dans leur vie, c'est pour cela que nous avons décidé d'agir à notre échelle" racontent avec émotion les étudiants. [Lire l'article](#).

Mineurs non accompagnés

La mission nationale mineurs non accompagnés (MNA) coordonne le dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs non accompagnés. Elle est un relais efficace entre les territoires et le ministère de la Justice et travaille à l'harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle a publié le 20 septembre 2023 son [rapport annuel pour 2022](#).

AIDANTS

Journée nationale des aidants et des aidantes

Afin de donner de la visibilité à la cause des aidant-es, le [Collectif Je t'Aide](#) fédère chaque année en France l'ensemble des personnes et structures qui souhaitent s'engager pour les aidant-es autour d'une journée : la Journée Nationale des Aidant-es (JNA). Chaque année, ce sont des centaines d'évènements organisés partout en France : débats, conférences, ateliers-thématiques, portes-ouvertes, échanges autour d'un café, projections de films, actions de sensibilisation, séances de sport ou de méditation... La 14^{ème} édition de la JNA aura lieu le 6 octobre 2023.

La plateforme [Oxygène Répit 54](#) est une plateforme de répit destinée aux aidants de personnes en situation de handicap en Meurthe-et-Moselle.

La [plateforme Répit 57](#) invite le 4 octobre à 18h à une conférence sur la question "L'aidance, une histoire de femme ?" animée par Michèle Larchez à l'Espace Pilâtre de Rozier (FJT) en clôture du [Salon des Aidants](#) (Semaine Bleue).

L'association [Entour'âge "Bien vieillir en Champagne"](#) organise un évènement à Epernay le 6 octobre avec l'Agirc-ARRCO (film, débats, ateliers, stand).

L'[APF France Handicap de Charleville-Mézières](#) (10, parvis de la gare) organise le 6 octobre une journée de formation, d'information et d'échange sur les aides et les droits des proches aidants de personne en situation de handicap.

Autres contacts et évènements en région Grand Est : le [Café des Aidants de Saint-Dizier](#) ; [Être aidant dans le Bas-Rhin](#) (avec l'Udaf 67 et le CIAAF, collectif départemental d'aide aux aidants) ; [Être aidant dans le Haut-Rhin](#) (avec l'Udaf 68)... et beaucoup d'autres encore.

EN BREF.... MAIS IMPORTANT

✓ **Logement** : Face à la crise du secteur, Patrice Vergriete, ministre délégué chargé du Logement, a réuni le 19 septembre 2023 les préfets pour "qu'ils appuient" les projets de logements, notamment sociaux, des collectivités locales. Les acteurs du logement ont décidé de poursuivre leur démarche commune en faveur de la politique du logement à travers la création de l'[Alliance pour le logement](#) le 20 septembre. Celle-ci regroupe la Fédération française du bâtiment (FFB), l'Union sociale pour l'habitat (USH), la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim), la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI), Pôle habitat, Procvivis, l'Union des syndicats de l'immobilier (Unis), l'Union nationale des notaires employeurs (Unne), l'Union des architectes (Unsa), l'Union nationale des économistes de la construction (Untec).

✓ Le 18 septembre 2023, l'Unaf a organisé un [webinaire à destination des représentants familiaux](#), et des Présidents et Directeurs d'Udaf, afin de présenter le contenu de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) liant l'État et la Cnaf. Ce temps d'échange, introduit par la Présidente de l'Unaf, Marie-Andrée Blanc, a également permis de rappeler les positions défendues par l'Institution et diffuser les informations utiles pour préparer la signature des CPOG (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Gestion) au niveau départemental.

✓ **Commerce** : Le commerce reprend-il des couleurs ? C'est en tout cas le message diffusé lors du Siec, le salon de la Fédération du commerce et des territoires (ex-CNCC), qui s'est tenu les 19 et 20 septembre 2023 à Paris. Les concepts innovants et l'adaptation aux nouvelles habitudes de consommation permettent au commerce de résister malgré l'inflation et la hausse des taux d'intérêt. Le salon a aussi permis de constater [les effets du programme Action coeur de ville sur la vacance commerciale](#) des villes moyennes.

✓ **Biodiversité** : Selon le [rapport d'évaluation sur les espèces exotiques envahissantes et leur contrôle](#), publié le 4 septembre 2023, les espèces exotiques envahissantes sont l'un des cinq principaux facteurs directs de perte de biodiversité – aux côtés des changements dans l'utilisation des terres et des mers, de l'exploitation directe des espèces, du changement climatique et de la pollution. 218 espèces invasives seraient responsables de l'extinction de 1215 espèces locales.

L'Unaf, les Udaf et Uraf, experts de la réalité de la vie des familles depuis 1945